

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 AVRIL 2010**

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : <http://saulny.fr>

Au cours de sa séance du 08 avril 2010 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **maintenu pour 2010 les taux d'imposition 2009 des trois taxes directes locales :**

- taxe d'habitation : 10,58 %
- taxe foncier bâti : 8,87 %
- taxe foncier non bâti : 44,13 %

Donc pas d'augmentation des taux communaux cette année. Les bases d'imposition ont été réévaluées par l'Etat de 1,5 %. Le produit prévisionnel total pour la commune est 332.097 €.

➤ **voté le budget primitif 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

- Section de fonctionnement : 757.963 €
- Section d'investissement : 868.847 €

Le Conseil Municipal a adopté le budget présenté, qui a reçu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 mars 2010, par 14 voix pour et 1 abstention.

➤ **accordé au Maire à 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention, l'indemnité de fonction maximale prévue à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

➤ **autorisé la signature du nouveau règlement d'octroi des subventions aux associations locales :**

La commune mettant désormais à disposition des associations locales les salles, terrains et équipements communaux nécessaires à l'exercice de leurs activités, elle a décidé d'alléger le règlement susvisé. Les subventions de fonctionnement qui pourront être allouées résulteront de l'addition de trois éléments :

- Une attribution de base s'élevant à 5 € par adhérent avec un montant minimum de 200 €,
- Une attribution égale à 50 % de la somme des subventions obtenues auprès d'autres organismes publics, avec un plafond de 5000 € par association et par période,
- Une subvention éventuelle liée à la réalisation d'un projet particulier

.../...

➤ **porté à trente ans la durée de toutes les concessions de columbarium déjà attribuées.**

Le tarif des nouvelles concessions de columbarium ayant été fixé à 1200 € et leur durée à trente ans par délibération de 04 février 2010, il s'agissait par souci d'équité d'aligner la durée pour celles déjà attribuées. Un avenant individuel sera adressé à tous les intéressés concernés.

➤ **autorisé à 14 voix pour et 1 abstention la signature du nouveau bail de chasse établi suite à la demande de cession de son bail par l'adjudicataire actuel.**

Ce nouveau bail prend effet au 01 mai 2010 jusqu'au 01 février 2015.

➤ **émis un avis favorable à l'adhésion des communes de TRAGNY et SORBÉY au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique de Pays Messin.**

➤ **autorisé la signature du protocole d'accord actant la participation de la commune au plan climat énergie territorial élaboré au niveau de la communauté d'agglomération de Metz Métropole.**

➤ **autorisé la signature de la convention de partenariat relative à l'animation estivale avec la commune de WOIPPY.**

Cela permet aux enfants de SAULNY âgés de 4 à 11 ans de fréquenter l'animation estivale « Sport et Culture pour tous ». En 2009, 34 enfants représentant 506 journées de présence y ont participé pour un coût de 8,73 € la journée soit une dépense totale pour la commune de 4.417,38 €.

➤ **reconduit pour 2010 les concours des maisons fleuries et des décors de Noël.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours.

Le Maire,

Arlette MATHIAS